

explort+ - Stage de Junior International Developer

SESSION 2025

Règlement de la procédure de sélection

I. INSCRIPTION

Pour être recevables, les actes de candidature doivent :

1. répondre aux exigences communes et aux exigences reprises dans le profil de la fonction postulée ;
2. être adressés à la cellule explort de l'AWEX pour le 17/08/2025 au plus tard, via le formulaire en ligne [disponible sur le site explort+](#) ;
3. comprendre une copie du diplôme/certificat ou tout autre document probant justifiant la formation ou une expérience dans une filière STEME (Science Technology Engineering Mathematics Economy) ;
4. comprendre un CV à jour intégrant les éléments justifiant l'aptitude technique à effectuer une mission explort+.

Les dossiers de candidature feront l'objet d'un premier examen par la commission de sélection, destiné à vérifier que les personnes candidates répondent aux exigences générales, de qualification et d'expérience requises.

Une première présélection pourra être effectuée sur base des lettres de motivation et des CV. La procédure de sélection pourra comporter plusieurs épreuves successives.

II. EXIGENCES DE BASE

Le candidat doit répondre aux préalables suivants :

1. jouir des droits civils et politiques ;
2. justifier de la possession de l'aptitude médicale exigée pour la fonction à exercer ;
3. être porteur d'un diplôme ou d'un certificat d'étude en rapport avec les prérequis pour accéder au stage explort+ ;
4. être d'une conduite correspondant aux exigences du stage à pourvoir.

Ces conditions doivent être maintenues tout au long de l'exécution du contrat.

Le candidat doit satisfaire aux législations relatives à l'accès au territoire Belge et aux autorisations de travail. Il devra fournir les documents adéquats au plus tard au moment de l'engagement en tant que stagiaire. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le [site de l'emploi du Service Public de Wallonie](#).

III. EPREUVES ECRITES – REGLEMENT

Sous peine d'annulation des résultats de l'épreuve ou d'exclusion de celle-ci, tout candidat devra se conformer aux règles suivantes :

- Présenter la convocation à la partie d'examen à laquelle il se présente ainsi qu'un document d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire, attestation de perte desdits documents émanant des Services de Police) ;
- Compléter les documents de l'examen aux endroits requis de manière intelligible et lisible. L'utilisation de crayons est proscrite ;
- Ne jamais faire recours à la tricherie sous quelle que forme que ce soit. Si une tentative de tricherie est constatée, elle entraînera l'exclusion immédiate du candidat de l'épreuve et de la procédure de sélection ;
- Pendant les épreuves, il est interdit de faire usage d'un téléphone mobile ou de tout autre outil électronique (personal digital assistant, smartphone, dictionnaire, ...) ainsi que de tout support aidant à la réussite de l'épreuve. L'usage d'un ordinateur personnel pour effectuer le test de langue anglaise est autorisé. Seul l'accès à la page du test sera autorisé pendant ce laps de temps. L'usage de tout moyen technique aidant le candidat entraînera l'exclusion du candidat de l'épreuve et de la sélection (autre programme que le navigateur, plug-in installé sur le navigateur, fichier ou l'ouverture d'un onglet de navigation pour accéder à une autre page que celle du test).

IV. CHRONOLOGIE DES EPREUVES

PHASE 1 – SEANCE D'INFORMATION

Celle-ci est obligatoire et aura lieu le mardi 26/08/2025 au BluePoint, Bd Emile de Laveleye 191 à 4020 Liège.

PHASE 2 – TEST ECRIT

Il portera sur les connaissances en commerce international au niveau wallon et mondial, l'expatriation et l'interculturel. Ce test aura lieu à la suite de la séance d'information.

PHASE 3 – TEST ECRIT ELAO EN ANGLAIS ([HTTPS://WWW.ELAO-TEST.COM/](https://www.elao-test.com/))

Le test ELAO aura lieu également le 26/08/2025 et il évaluera le niveau de compétences en langue anglaise sur les aspects suivants :

- Structures grammaticales
- Vocabulaire actif (ou productif), général et professionnel
- Vocabulaire passif (ou réceptif), général et professionnel
- Compréhension à l'audition

Le test ELAO est effectué en ligne, sur un ordinateur, sous la surveillance et dans le local désigné par l'AWEX. Le candidat peut réaliser ce test avec son ordinateur portable personnel. Ce dernier devra être fonctionnel, disposant d'une connexion internet (le Wifi sera fourni par l'AWEX) et d'une sortie son en état de marche ainsi qu'avec des écouteurs fonctionnels. Si le candidat ne peut venir avec son ordinateur portable, l'AWEX pourra lui fournir le matériel nécessaire le temps de réaliser le test, sous réserve

d'avoir introduit la demande préalablement au jour de l'épreuve, via mail à explortplus@awex.be, au moins 48 heures avant le début de l'épreuve.

Pour réussir, le candidat doit obtenir au minimum un niveau B2. Seul ce niveau déterminé par ELAO¹ sera pris en compte. Les résultats obtenus à une ou des parties de l'épreuve ne pourront justifier la réussite de l'épreuve.

Cette épreuve est éliminatoire. Le candidat pourra être dispensé du test ELAO s'il peut fournir une preuve attestant qu'il a obtenu un niveau égal ou supérieur à un test ELAO organisé par l'AWEX. Les autres tests ne sont pas reconnus (exemple : TOEFL, TOEIC, test ELAO passé dans un autre cadre). Le certificat du test ELAO doit dater d'il y a moins de 6 mois à la date de la tenue de l'épreuve de la phase 1.

Toute demande de dispense est à adresser au préalable de la tenue de la phase 1, soit via l'acte de candidature soit par mail au pouvoir organisateur, en fournissant tous les éléments probants pour attester des conditions de dispense. L'AWEX se réserve le droit de ne pas octroyer de dispense sur base des documents partagés par le candidat.

PHASE 4 – EPREUVE ORALE D'ADEQUATION DU PROFIL DU CANDIDAT A LA FONCTION

Cette épreuve est composée de trois entretiens et porte sur l'évaluation des qualités professionnelles et personnelles du candidat en adéquation avec la fonction de Junior International Developer ainsi que ses compétences orales en langue anglaise. Les entretiens auront lieu en présentiel les 26, 27 ou 28/08/2025 au BluePoint, Bd Emile de Laveleye 191 à 4020 Liège.

Deux entretiens, en français, portent sur la préparation, motivation et capacité à s'expatrier du candidat. Le troisième entretien, en anglais, porte sur les compétences orales d'anglais du candidat et ses compétences professionnelles et personnelles dans le cadre d'un jeu de rôle.

Il est conseillé de consulter les références ci-dessous. Cette sélection est communiquée à toutes fins utiles et n'est nullement exhaustive pour réussir l'épreuve. La sélection du candidat peut donc porter sur d'autres aspects que la connaissance d'éléments liés aux sources ci-dessous.

- Le site de l'AWEX relatif à l'internationalisation et l'exportation des entreprises wallonnes : <https://www.awex-export.be/fr/accueil>
- Le site de la marque territoriale Wallonia : <https://wallonia.be/fr>
- Le site de l'AWEX relatif à l'attraction des investissements étrangers vers la Wallonie : <http://www.investinwallonia.be/>
- Le site du Ministre wallon de l'Economie : <https://jeholet.wallonie.be/home.html>
- Le site de l'Agence pour le Commerce extérieur (fédéral) : <https://www.abh-ace.be/fr/pays-et-statistiques/commerce-belge>
- Publication Livret « Je veux savoir » sur l'Entreprise (Edition 2024) sur le site d'AKT : <https://akt.be/etudes-positionnements/je-veux-savoir/>

¹ Le niveau du candidat est évalué et placé sur une échelle construite au départ du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), composée des niveaux A0, A1, A2, B1, B2, C1, C2. Le niveau A0 est le niveau le plus bas et le niveau C2 est le niveau le plus élevé. Chaque niveau est subdivisé en 4 sous-niveaux. Par exemple, le niveau A1 est composé des niveaux A1 (0), A1 (25), A1 (50), A1 (75). Le niveau suivant commence à A2 (0), et ainsi de suite jusqu'à C2 (75). Le niveau minimal attendu pour cette procédure (B2 (0)) correspond à un niveau d'utilisateur indépendant ou avancé.

- Sites d'actualités traitant du commerce international (informations relatives aux événements internationaux et commerce international au cours du mois précédant la tenue de l'épreuve)

PHASES 5 – ACCES AUX PROJETS – SPEED DATING – ACCOMPAGNEMENT

L'accès au portefeuille des projets des entreprises est transmis aux candidats ayant réussi les phases préalables. Un speed dating sera éventuellement organisé afin de rencontrer les entreprises. Un explort advisor dédié accompagnera le candidat dans certaines démarches.

Les candidats ayant un contact avec une entreprise wallonne peuvent proposer un projet spécifique. Dans ce cas, le candidat fournit les coordonnées de la personne de contact de l'entreprise afin de vérifier l'éligibilité de l'entreprise et de son projet.

PHASE 6 – PRÉFORMATION

La préformation vise à donner les outils permettant d'entamer l'expérience de stage explort+. Elle expliquera notamment les modalités pratiques liées au cadre de stage, les étapes suivantes pour valider un projet explort+ avec une entreprise wallonne, ainsi que donner certains éléments de base pour aborder le stage de façon pratique.

La préformation aura lieu du 01/09/2025 au 05/09/2025 au BluePoint, Bd Emile de Laveleye 191 à 4020 Liège.

La participation à la préformation est obligatoire.

PHASE 7 – VALIDATION DU PROJET

L'attribution d'une entreprise, de son projet à un candidat doit être validée par l'AWEX.

V. INFORMATIONS GENERALES

1. Egalité des chances et diversité

La Wallonie mène une gestion active de la diversité en garantissant l'égalité des chances, de traitement et d'accès aux sélections pour tous ses candidats.

Nos responsables de sélection sont formés à la diversité et à l'égalité des chances. Ils veillent à une procédure de sélection objective au cours de laquelle seules vos compétences sont mesurées sur base d'outils et de tests neutres. Votre couleur de peau, sexe, âge ou handicap... ne jouent aucun rôle dans l'évaluation de vos compétences.

Nos descriptions de fonction sont rédigées au masculin uniquement pour des raisons de lisibilité.

Toutes les fonctions s'adressent de manière égale à tout individu, généré ou non généré.

Si vous souffrez d'un handicap, il vous est possible de demander un aménagement raisonnable de la procédure de sélection. Pour pouvoir en bénéficier, vous devez informer la personne qui réceptionne les candidatures quand vous postulez. Si votre candidature est retenue, vous devrez fournir une attestation et expliquer les adaptations raisonnables dont vous voudriez bénéficier.

2. Jury

Pour les phases 2, 3 et 4 de la procédure de sélection, un jury est nommé sous la présidence de la Directrice Générale Produits et Services de l'AWEX et de représentants des services concernés de l'AWEX et d'experts externes.

3. Choix de l'entreprise

L'entreprise wallonne choisira le candidat dont le profil est le plus adéquat afin d'accomplir la mission proposée, compte tenu de ses compétences personnelles et techniques. Elle effectuera une pré-sélection sur base des éléments fournis à l'AWEX. Si elle retient au moins un candidat, un entretien entre l'entreprise et le candidat sera organisé par l'entreprise conjointement avec le candidat. La présence d'un des membres du Jury pourra être sollicitée à la demande, et ce par toutes les parties. L'objet de l'entretien est de valider les compétences personnelles et professionnelles du point de vue de l'entreprise en lien avec la mission proposée par l'entreprise.

4. Calendrier de la sélection

- Phase 1, 2 et 3 : Séance d'information et tests écrits le 26/08/2025 à Liège, Bd Emile de Laveleye 191. Une confirmation de participation vous sera envoyée et sera à compléter pour le dimanche 24/08/2025 à 23h59.
- Phase 4 : Epreuves orales d'adéquation du profil du candidat à la fonction les 26, 27 ou 28/08/2025.
- Phases 5 et 6 : Projets transmis aux candidats retenus après la phase 4 et préformation du 01/09 au 05/09/2025.
- Phase 7 : Entretiens avec les entreprises wallonnes en vue de valider l'adéquation du profil du candidat au profil requis pour accomplir la mission. Le cas échéant, recherche active de mission par les candidats.

Les dates et lieux mentionnés ci-dessus sont prioritaires mais sont susceptibles d'être adaptés. Dans ce cas, l'AWEX communiquera dès que possible tout changement ou l'annulation des épreuves à tous les candidats impactés par les modifications.

5. Limite du nombre de missions pour la sélection explort+ – Session 2025

Au regard du budget disponible et des missions proposées, 12 candidats pourraient être sélectionnés lors de la procédure de sélection explort+ de 2025. Un candidat ne pourra effectuer qu'une seule mission pour une seule entreprise.

VI. DEBUT DE STAGE

Le lauréat ne pourra participer à une mission explort+ que s'il est sélectionné par une entreprise, sur base d'un entretien évaluant l'adéquation de son profil aux besoins de la mission.

Un lauréat ayant réussi les phases 1 à 4 n'a pas la garantie d'être sélectionné par une entreprise.

Le lauréat doit être disponible pendant la période indiquée dans le descriptif de mission (courant 2025 ou début 2026), conformément aux règles relatives aux réserves de sélection ci-dessous.

Le stage est conditionné à la validation du contrat de stage par le FOREM et, le cas échéant, par un autre organisme compétent en matière d'emploi. Ces organismes sont notamment attentifs au niveau d'expérience professionnelle des candidats. Un candidat qui possède déjà les compétences visées par le

stage explort+ ou une expérience professionnelle significative dans le domaine peut se voir refuser l'accès au stage.

VII. RÉSERVE DE SÉLECTION EXPLORT+

Si aucune entreprise ne sélectionne le candidat, le candidat sera placé dans une réserve de sélection. Celle-ci aura une validité d'un an à compter de la date de transmission des résultats de sélection. Durant cette période, le candidat pourra recevoir d'autres projets de mission jugés pertinents compte tenu de son profil et de la mission.

Le candidat est également invité à aller chercher lui-même, de façon proactive, des projets de mission auprès d'entreprises wallonnes pour lesquelles il manifeste l'intérêt d'effectuer un stage explort+. Il transmettra le ou les projets de mission à la cellule explort+ qui l'analysera/les analysera et le/s validera ou non en fonction des critères d'éligibilité des entreprises. Il informera la cellule explort de ses démarches.

La validation d'un projet de mission remis par un candidat ne signifie pas que cette mission lui sera pour autant et automatiquement attribuée.

La réserve explort+ n'est liée à aucune autre offre d'emploi ou de stage de l'AWEX.

VIII. VOIES DE RECOURS

Recours administratif préalable

Au terme de chaque phase de la procédure du concours de sélection, le candidat peut introduire, dans un délai de 7 jours calendrier, à compter de la date d'envoi de la notification de la décision, une demande de réexamen sous forme d'une lettre motivée par envoi postal recommandé à l'adresse suivante :

AWEX
Sélection explort+ - session 2025
Cellule explort+
Boulevard Emile de Laveleye, 191
B-4020 LIEGE
BELGIQUE

L'AWEX adresse une réponse écrite au candidat dans les meilleurs délais. Le recours administratif ne suspend pas la procédure de sélection.